

Communiqué de presse



17 juin 2024

Parlons don !

Le CHU de La Réunion et ses partenaires lancent une campagne de communication à l'occasion de la journée du don d'organes.

Afin de marquer la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes, la greffe et la reconnaissance du donneur qui aura lieu le 22 juin, le CHU de La Réunion, l'Agence Régionale de Santé La Réunion et l'Agence de la Biomédecine, en partenariat avec la Région Réunion, lancent une campagne de communication locale « Parlons don ! ». La Direction Générale du CHU et ses partenaires ont organisé une conférence de presse ce jour pour le lancement de cette campagne inédite.

La campagne grand public a pour but de sensibiliser tous les réunionnais sur l'importance du don d'organes pour sauver des vies. Le message essentiel à faire passer est : "on donne ou on ne donne pas, l'important c'est de le faire savoir et de le dire à ses proches".



C'est ainsi que Lorraine, Maxence et Yann deviennent les ambassadeurs du don à La Réunion. Ces 3 témoins ont un point commun : ils ont tous eu une expérience avec le don d'organes.

Lorraine est la sœur d'une donneuse, Maxence a reçu une greffe de cornée et Yann une greffe de rein. Tous les 3 s'adressent aux réunionnais de façon simple et individuelle.

Le message invite tout un chacun à parler, à discuter du don d'organes avec ses proches. Pour Lorraine, la discussion « a changé des vies ». Pour Maxence, elle « lui a sauvé la vue » et pour Yann, elle « lui a sauvé la vie ». Des messages forts ancrés localement grâce à des photos prises à La Réunion, dans les lieux de vie des témoins.

La campagne de communication, réalisée par l'agence Médicis, se décline sur les arrières de bus du réseau Car Jaune, en spots radio et en affichettes 40x60cm.

Sensibiliser la population sur l'importance du don d'organes est crucial à La Réunion : l'île est particulièrement touchée par les maladies rénales avec trois fois plus de personnes concernées par rapport à la France Hexagonale. Un Réunionnais est donc beaucoup plus exposé et a davantage de risque d'avoir un jour besoin d'une greffe.



La Réunion souffre d'un manque de dons d'organes, et en particulier de reins, alors que le besoin de greffe rénale reste très important : à date, près de 400 Réunionnais sont en attente d'une greffe de rein, de cornée ou de cœur. La cause majeure de cette carence est un taux de refus plus élevé que dans l'Hexagone.



Le CHU continue à développer les greffes et ses équipes ont l'immense plaisir d'annoncer en avril dernier le lancement de la greffe cardiaque. À ce jour 6 greffes de cœur ont déjà eu lieu. Ce type d'opération ouvre des perspectives nouvelles pour de nombreux patients.

L'autre greffe réalisée au CHU de La Réunion est la greffe de cornée. Cette opération est plus habituelle que la greffe rénale, du fait du peu de contraintes pour le prélèvement. En effet, il n'y a pas d'âge limite au prélèvement de cornées et très peu de contre-indications.

En 2023, 31 greffes de cornées et 62 greffes de reins ont été effectuées à La Réunion.

L'activité de greffe d'organes est inscrite dans Le Projet Régional de Santé La Réunion 2023-2033 adopté par l'ARS.

L'ARS a proposé aux communes signataires du Contrat Local de Santé de déployer le label "Ville ambassadrice du don d'organes", lancé en janvier 2023 par le collectif associatif Greffes +.

Les Villes ambassadrices du don d'organes, ce sont des élus et des citoyens qui s'engagent, aux côtés des soignants, des patients et de leurs proches et des associations pour sauver plus de vies.

Comment donner son consentement pour un don d'organes ?

Aujourd'hui, des milliers de personnes vivent grâce à un organe greffé en France.

Dans notre pays, le don d'organes est très encadré et se fonde sur plusieurs principes : le consentement présumé, l'anonymat, et bien sûr, la gratuité.

Chaque patient est présumé donneur de ses organes après sa mort, sauf s'il a fait connaître son opposition de son vivant. La personne qui est contre doit être inscrite sur le « registre national des refus » ou l'avoir écrit dans ses directives anticipées.

Des équipes spécialisées au sein du CHU, du CHOR et du GHER sensibilisent et accompagnent les familles à ces démarches, en respectant scrupuleusement le positionnement des défunts.

Il est donc essentiel de continuer à sensibiliser et organiser des moments de réflexion autour du don d'organes et de tissus afin d'inviter chacun à communiquer son choix à ses proches et faire respecter sa volonté.

Parce que : N'out toute donèr, n'out toute ressévèr.

Nous sommes tous donateurs, nous sommes tous receveurs.

Contact presse

Frédérique BOYER : 06 92 67 65 44
frederique.boyer@chu-reunion.fr

